



Commune d'Arrigny
Canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Champagne-Ardenne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

La séance débute à 20h.

Présents: BOUQUET Marie-France, LOPPIN Jean-Yves, GRIMLER Claude, ALIPS Jean-Marie, BELATTI Maryline, DALLIMONTI Jean-Bernard, GAUTHEROT Guy, JACQUOT Marie-Claude, LAMBERT Annick, MAUPOIX Yves et REUSE Jean-Patrick.

LE CONSEIL,

→ **DESIGNE** M. Jean-Patrick REUSE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

1-Travaux de voirie (Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der)

La Communauté de Communes organise un programme de voirie afin de définir les travaux à réaliser sur les voies intercommunales et communales.

Concernant notre Commune, deux tronçons de rues ont été retenus par la Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der :

* réfection de la rue de Chantecoq (jusqu'à l'entreprise PECHEUR) par la pose d'un bicouche sur l'existant : participation de la Communauté de communes à hauteur de 60 % (travaux considérés comme de l'entretien),

* réfection de la rue de l'Eglise (Prolongement de la rue de l'Eglise vers la « Plaine ») : participation de la Communauté à hauteur de 60 % (travaux considérés comme un investissement subventionnable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ** de réaliser des travaux de voirie.

2-Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 : mise en sécurité "incendie" de la salle polyvalente

Suite à la dernière visite de la commission de sécurité de la salle polyvalente, la mise en sécurité « incendie » concernant la petite salle de réunion et la salle de stockage des tables et chaises a été demandée.

A ce titre, la commune va solliciter une subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ** de demander le bénéfice de la DETR.

3- Mutualisation des services (Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der)

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, le président de la communauté de communes du Perthois Bocage et Der, doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Pour la Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der, les besoins, les souhaits en matière de mutualisation seront délibérés avant le 31 mars prochain, sachant que cette mutualisation sera mise en œuvre pendant la durée du mandat et aura une incidence sur les dotations de la CCPBD.

4- Informations diverses



→ Nous sommes au 1^{er} janvier 2015 ; **267** Arrignyens et Arrigniennes d'après l'INSEE.

→ Le clocheton de la Mairie va être réhabilité. Les travaux portant sur la menuiserie ont déjà été réalisés par l'entreprise Pascal Gilles. Les travaux de zinguerie seront réalisés par une entreprise locale.

→ 2014 figurera au moins dans le top 3 des années les plus chaudes depuis le début du XX^{ème} siècle en France, la température moyenne étant la plus élevée que jamais observée sur cette période depuis 1900. La température moyenne a été dépassé de 1,1°C soit plus que le précédent record de 1,0°C en 2003.



Voici le relevé des précipitations en 2014 sur la Commune d'Arrigny :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
57,8	68,2	18,4	3,2	65,1	37,8	109,1	165,5	17	108,1	67	75,9	793,1 mm

Source : Météo France

→ L'Union des Acteurs Economiques du Bocage Champenois nous informe de sa présence 2 mercredis durant l'été 2015 sur la Place de la Mairie. Renseignements : M. ROZE (03.26.72.61.32).



→ La Commune d'Arrigny sera proposé à la 1^{ère} fleur durant l'été 2015. Une commission va être créée entre élus et les habitants volontaires. Nous vous contacterons prochainement (6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).

→ L'inauguration de la Place de la Mairie aura lieu le jeudi 12 février prochain à 17h. Nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre pour ce moment convivial.

Fin de la séance à 22h30.

Le Maire,
Marie-France BOUQUET

Approfondissons...



Durant ce compte-rendu, nous allons vous proposer des interrogations que vous vous posez. Pour ce second, nous allons vous parler des élections départementales de mars prochain.

Les **élections départementales de 2015** auront lieu les 22 et 29 mars 2015 afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013. Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils de scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

1-Mise en place

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux, et modifiant le calendrier électoral a modifié l'appellation des conseils généraux et leur mode d'élection :

Avant la réforme	Loi du 17 mai 2013
Élections cantonales Scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Un candidat peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux candidats atteignent ce seuil, les deux candidats arrivés en tête). Le conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans.	Élections départementales Scrutin binominal majoritaire à deux tours. Les candidatures sont déposées sous la forme d'un binôme femme-homme. Un binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête). Le Conseil général rebaptisé Conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.

Pour permettre l'organisation du scrutin binominal, un redécoupage des cantons a été effectué entre le 13 et 26 février 2014 par les conseillers généraux, ils compteront au moins 20 000 habitants pour le département de la Marne.

2-Mode de scrutin

L'élection des conseillers départementaux a lieu au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme

